

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mars 2023

Délibération n° CA 2023-03.07

Délégation directeur pour signature convention de mécénat

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 ;

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du 5 août 2022 portant nomination de la Directrice l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 14 octobre 2020, modifiant l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination des membres au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

Vu l'article 187 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

- 1° Effectif du conseil d'administration : **51**
- 2° Quorum : **26**
- 3° Nombre de membres présents, représentés, ou ayant donné mandat : **31**
- 4° Administrateurs prenant part au vote : **31**
 - a) Nombre de suffrages exprimés pour : **31**
 - b) Nombre de suffrages exprimés contre : **0**
 - c) Nombre d'abstentions exprimées : **0**
- 5° Vote effectué à main levée

Article 1 :

Le Conseil d'administration, après avoir entendu la Directrice,

Décide :

D'autoriser la Directrice à signer pour le compte du Parc national des Calanques les conventions de recettes liées à du mécénat n'excédant pas 200 000 € par mécène et pour une durée inférieure à 3 ans.

La Directrice rendra compte annuellement au Conseil d'administration des conventions signées avec les mécènes en vertu de cette autorisation.

La Directrice s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques conformément aux dispositions du décret n° 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parc nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Marseille, le 14 mars 2023.

Le Président du Conseil d'Administration,



Didier REAULT

La Directrice,



Gaëlle BERTHAUD